

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020**

**Présents :** ABRANOWITCH Stéphane - BLONDRON Alain - BONEMAISON Frédéric - BOUTET Samantha - BUCHET Christel - CHABROL Jean-Elie - COUSIN Loïc - DA SILVA PINTO Thierry - DUMAS Stéphanie - DUMONT Serge - GALLEAZZI Jane - GODET Véronique - LAURENT Serge - PENAUD Jean-Pierre - PIAT Jacques - PICARELLI Valérie - REMY Stéphane - SIMON Delphine - TABOURET Valérie - VÉNUAT Jocelyne.

**Absents ayant donné procuration :** BARBOSA Joannie - CHERPRENET Samuel - MARCHAND Pauline

**Secrétaire de séance :** VENUAT J.

### **1. Présentation du bilan du festimusic**

Le maire rappelle que l'école de musique du pays d'Huriel a en charge les cours de musique de compétence communautaire, et que l'organisation du festimusic est totalement indépendante de l'école.

Le président Christophe Laumonier présente l'activité et les comptes des festimusic de 2018 et 2019 pour lesquels la commune a apporté une subvention de 3000 € pour chacun d'eux, sans qu'aucune recette complémentaire n'ait été demandée.

Il rappelle que pour faire connaître un festival il faut généralement 5 ans durant lesquels il faut organiser des manifestations annexes pour équilibrer le budget du festival.

L'association Triofestif qui organise le festimusic a donc prévu ces manifestations annexes.

Sans en dévoiler le contenu M. Christophe Laumonier annonce que l'association travaille sur le prochain festimusic et que l'objectif est de fournir une manifestation festive tout en maintenant des prix attractifs.

### **2. Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020**

Le maire présente les opérations éligibles à la DETR 2020 qui sont

- Les travaux de réaménagement intérieur de la mairie
- Les travaux de soubassement du gymnase.

Il précise que le taux d'intervention de la DETR est de 35 % du coût HT du projet dont le montant est plafonné à 300 000 € HT. Le plancher minimum de subvention est de 20 000 € et le plafond du montant de la subvention est de 100 000 € par projet, c'est pourquoi ces 2 projets sont proposés ensemble.

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
<b>Travaux de réaménagement intérieur de la mairie</b>				
Travaux	242 130,00 €	DETR	35%	92 340,50 €
Maîtrise d'œuvre	21 700,00 €	Département	30%	79 149,00 €
		Région		50 000,00 €
		Emprunts/ Autofinancement	16%	42 340,50 €
<b>Total</b>	<b>263 830,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>263 830,00 €</b>
<b>Travaux de soubassement du gymnase</b>				
Travaux	36 554,00 €	DETR	35%	12 793,90 €
		Emprunts/ Autofinancement	65%	23 760,10 €
<b>Total</b>	<b>36 554,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>36 554,00 €</b>
<b>Total des travaux éligibles à la DETR</b>				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>300 384,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>300 384,00 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à déposer une demande de financement de ces 2 projets par la DETR.

### 3. Aide de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) 2020.

Le maire rappelle que le projet de « restauration des menuiseries et des parements extérieurs du château fort dit LA TOQUE » qui avait fait l'objet d'une demande de subvention à la Drac en 2016, n'avait pas reçu de suite favorable au motif de manque de crédits de la DRAC à cette date.

Pendant la Drac avait précisé qu'elle pourrait financer ce projet ultérieurement

Le projet a donc été relancé fin 2019 par un appel d'offre qui permet le chiffrage suivant :

RESTAURATION DES MENUISERIES ET DES PAREMENTS EXTERIEURS CHATEAU FORT dit LA TOQUE	FERME		OPTION1		OPTION2		TOTAL	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
LOT N°1 : Maçonnerie /pierre de taille	84 489,53 €	101 387,44 €	60 017,00 €	72 020,40 €	40 085,72 €	48 102,86 €	184 592,25 €	221 510,70 €
LOT N°2 : Charpente		- €		- €	21 212,59 €	25 455,11 €	21 212,59 €	25 455,11 €
LOT N°3 : Menuiserie Métallerie peinture	40 669,92 €	48 803,90 €	29 978,89 €	35 974,67 €	7 913,22 €	9 495,86 €	78 562,03 €	94 274,44 €
LOT N°4 : Vitraux	12 599,00 €	15 118,80 €	2 736,50 €	3 283,80 €		- €	15 335,50 €	18 402,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>137 758,45 €</b>	<b>165 310,14 €</b>	<b>92 732,39 €</b>	<b>111 278,87 €</b>	<b>69 211,53 €</b>	<b>83 053,84 €</b>	<b>299 702,37 €</b>	<b>359 642,84 €</b>

Une demande d'accord de subvention doit être faite auprès de la DRAC avant de déposer une demande de subvention auprès du département.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Travaux		DRAC	35%	113 524,94 €
<i>Tranche ferme</i>	137 758,45 €	Conseil départemental	30%	90 000,00 €
<i>Tranche conditionnelle</i>	161 943,92 €	Région	23%	75 000,00 €
Maitrise d'œuvre	24 654,59 €	Autofinancement	14%	45 832,02 €
<b>Total</b>	<b>324 356,96 €</b>	<b>Total</b>		<b>324 356,96 €</b>

Le maire propose de faire une demande d'accord de subvention à la DRAC en scindant les travaux en 2 phases : phase n°1, la tranche ferme et phase n° 2, les tranches optionnelles n°1 et n°2, afin d'optimiser le financement par la DRAC d'un projet sur 2 ans autour de « la Toque ».

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à déposer une demande d'accord de financement de ce projet par la DRAC.

#### 4. LEADER- FONDS EUROPEENS

Le Maire rappelle que La Commune d'Huriel qui a souhaité conduire le projet « Ville amie des enfants » a déposé une demande d'aide Leader<sup>1</sup> le 09 mai 2017 auprès du Groupe d'action Locale (GAL) PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Les vicissitudes administratives (instruction du dossier par la région auvergne, puis la région fusionnée) obligent à représenter un dossier actualisé au comité de programmation des fonds leader.

- Le plan de financement actualisé est le suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
				Montants	Taux
Petit matériel à usage pédagogique	279,12 €	334,94 €	LEADER	31 533,38 €	60%
Communication	2 130,00 €	1 775,00 €			
Animations et intervenants extérieurs	906,67 €	970,00 €	CAF « Fonds publics et territoires »	6 218,21 €	12%
Formations	1 430,00 €	1 430,00 €			
Matériel informatique et multimédia	11 149,00 €	13 556,59 €			
Logiciel	440,00 €	528,00 €	Autofinancement	14 980,61 €	28%
Coûts salariaux (salaires et indemnités)	36 136,17 €	36 136,17 €			
Frais de mission	261,24 €	270,60 €			
<b>TOTAL</b>	<b>52 732,20 € HT</b>	<b>55 001,30 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>52 732,20 €</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

✓ Approuve l'opération

<sup>1</sup> L'acronyme LEADER signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Il s'agit d'un soutien à des territoires ruraux, co-financé par l'Union Européenne, pour des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés.

- ✓ Approuve le plan de financement,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide Leader d'un montant de **31 533,38 €** au titre de la mesure 19.2 – Fiche action n°4 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,

## **5. Bail avec la SCM PLHURIEL QUACH MOUYER.**

Le maire explique que La Société Civile de Moyens SCM PLHURIEL QUACH MOUYER qui exerce son activité médicale depuis mars 2018 dans un logement de la commune au 7A place de la Toque à Huriel souhaite développer son espace de santé et pouvoir recevoir des internes en médecine générale dans des locaux adaptés.

Avec Mme Peyroux présidente de l'association « pays d'Huriel santé » dont l'objet est de favoriser l'accueil de nouveaux professionnels de santé sur le bassin de vie d'Huriel, ils ont visité le logement T4 de 116 M2 au 7B place de la Toque à Huriel.

L'objectif des acteurs du territoire étant de favoriser l'offre de soins de premiers recours à la population, les docteurs Quach et Mouyer souhaitent louer ce logement.

Pour faciliter cette démarche le maire propose de louer ce logement à la SCM moyennant un loyer mensuel de 300 € à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le bail avec les représentants de la SCM PLHURIEL.

**Prochaine réunion du conseil municipal : 12 février 2020 à 19 h00 à la mairie**